

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des PaillonsOBJET :  
Convention d'attribution  
d'une subvention par  
le Conseil Départemental  
des Alpes-Maritimes  
pour l'EAJE « La Petite  
Loco » à l'Escarène  
pour l'année 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Décision n° 22 03 15

*Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.*

Monsieur Noël Albin, Vice-président délégué à la petite enfance, informe les membres du conseil communautaire qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 335,00 € est octroyée à la Communauté de Communes pour l'année 2022 par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « La Petite Loco » à l'Escarène. Pour cela, le Conseil départemental propose l'adoption d'une convention avec la Communauté de Communes.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le Président à signer la convention 2022, pour l'EAJE de l'Escarène, avec le Conseil départemental, telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT  
C. PIAZZA**

Nombre de conseillers  
en exercice : 30Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0